



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 17 AVRIL 2008 A 18 HEURES 30
SALLE ROGER HANIN A SOUSTONS
(sur convocation du 11 avril 2008)

*Nombre de conseillers
en exercice : 62
présents : 60
absents représentés : 2*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 17 AVRIL 2008

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.5211-2, L.5211-8, L.5211-9, L.2121-7, L.2122-7 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, notamment l'article 8 concernant l'administration, le fonctionnement et la composition de l'assemblée communautaire,

VU les délibérations des communes désignant leurs représentants à l'assemblée communautaire,

L'an deux mille huit, le dix-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de communes élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle Roger Hanin à Soustons, sur convocation du président sortant qui leur a été adressée en date du 11 avril conformément à l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales.

Les représentants élus par les conseils municipaux des vingt-trois communes membres pour siéger à l'assemblée communautaire de Marenne Adour Côte-Sud sont les suivants :

Commune	Nom	Prénom
ANGRESSE	FORCANS-GAUJACQ	Marie-Hélène
	SARDELUC	Philippe
AZUR	LAUSSU	Michel
	BRETON	Raymond
BENESSE-MAREMNE	DUSSIN	Jean-François
	FRANÇOIS	Guy
CAPBRETON	DUFAU	Jean-Pierre
	KERROUCHE	Eric
	LACLÉDÈRE	Patrick
	LARRIEU	Alain
	AMIEL	Michel
	DUBARRY	Stéphanie

JOSSE	BENOIST	Patrick
	DE LA SALLE	Xavier
LABENNE	DELPUECH	Jean-Luc
	OXARAN	Sylvain
	PETITJEAN	Jérôme
	DEBLONDE	Didier
MAGESCQ	SAUBION	Jean-Claude
	LESBATS	Jacqueline
MESSANGES	BOUYRIE	Hervé
	VIGNAUX	Pierrette
MOLIETS-ET-MAÂ	CANCOUËT	Anne-Marie
	GUILLAMET	François
ORX	LAPÉBIE	Francis
	NOVION	Fabienne
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	BETBEDER	Francis
	TEILETCHE	Dominique
ST-GEOURS-DE-MAREMNE	DARZACQ	Jean-Claude
	PENNE	Michel
	SUHUBIETTE	Bernard
ST-JEAN-DE-MARSACQ	DUIZABO	Jean-Claude
	GUILLOT	François
ST-MARTIN-DE-HINX	LAVIELLE	Alain
	LADUCHE	Jean
ST-VINCENT-DE-TYROSSE	LABEYRIE	Michèle
	LABERTIT	Marielle
	TARRICQ	Martine
	LAHILLADE	Jean-Pierre
	MATHIO	François
SAUBION	CABALOUÉ	Pierre
	CANTAU	Pascal
SAUBRIGUES	DUBERTRAND	Francis
	DARETS	Benoit
SAUBUSSE	LABORDE	Arnaud
	LAHILLADE	Serge
SEIGNOSSE	DE HOYOS	Ladislav
	MOUTRON	Guillaume
	COUVREUX	Agnès
SOORTS-HOSSEGOR	SOUBESTRE	Xavier
	RANDÉ	Bernard
	BÉNÉTRIX	Jean-Pierre
SOUSTONS	MONTUS	Jean-Yves
	SARRIQUET	Hélène
	DOSBA	Hubert
	DESTENAVE	Michel
	DELORT	Jocelyne
TOSSE	DAULOUÈDE	Jean-Claude
	DUBERT	Bernard
	COUTURE	Lionel
VIEUX-BOUCAU	FROUSTEY	Pierre
	JAMMES	Dany

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR
1	INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD PAR LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT SORTANT M. JEAN-CLAUDE DARZACQ
2	ELECTION DU PRÉSIDENT SOUS LA PRÉSIDENTE DU DOYEN D'ÂGE DE L'ASSEMBLÉE M. XAVIER DE LA SALLE
3	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS
4	ELECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS
5	ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU
6	DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE AU PRÉSIDENT
7	INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

1 – INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE DARZACQ PREMIER VICE-PRÉSIDENT SORTANT

Le premier vice-président sortant Monsieur Jean-Claude Darzacq expose que conformément à l'article 2121-7 du code général des collectivités territoriales, le Président sortant Monsieur Michel Castets a convoqué la première réunion de l'assemblée communautaire mais que n'étant pas en mesure d'ouvrir la séance et d'installer la nouvelle assemblée, il lui revient donc d'y procéder en application des dispositions combinées des articles L.5211-2, L.5211-8, L.2121-7 et L.2122-7 et suivants de ce même code.

Après avoir déclaré la séance ouverte, il indique avoir reçu les pouvoirs de Madame Hélène SARRIQUET à Monsieur Hubert DOSBA et de Monsieur Benoit DARETS à Monsieur Francis DUBERTRAND puis il procède à l'appel nominal dans l'ordre alphabétique des soixante deux délégués de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud que sont mesdames et messieurs : Michel AMIEL, Jean-Pierre BÉNÉTRIX, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Raymond BRETON, Pierre ÇABALOUÉ, Anne-Marie CANCOUËT, Pascal CANTAU, Lionel COUTURE, Agnès COUVREUX, Jean-Claude DARZACQ, Jean-Claude DAULOUÈDE, Didier DEBLONDE, Ladislav DE HOYOS, Xavier DE LA SALLE, Jocelyne DELORT, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Hubert DOSBA, Stéphanie DUBARRY, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Guy FRANÇOIS, Pierre FROUSTEY, François GUILLAMET, François GUILLOT, Dany JAMMES, Eric KERROUCHE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Arnaud LABORDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean LADUCHE, Jean-Pierre LAHILLADE, Serge LAHILLADE, Francis LAPÉBIE, Alain LARRIEU, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Jacqueline LESBATS, François MATHIO, Jean-Yves MONTUS, Guillaume MOUTRON, Madame Fabienne NOVION, Sylvain OXARAN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Bernard RANDÉ, Philippe SARDELUC, Jean-Claude SAUBION, Xavier SOUBESTRE, Bernard SUHUBIETTE, Martine TARRICQ, Dominique TEÏLETTCHE et Pierrette VIGNAUX.

L'appel étant clos et l'assemblée étant au complet, Monsieur Jean-Claude Darzacq déclare les soixante deux représentants des communes installés dans leurs fonctions de délégués communautaires.

Puis il demande aux deux plus jeunes délégués communautaires qui l'acceptent, de bien vouloir assurer comme le veut la tradition, le secrétariat de séance ainsi que le dépouillement des scrutins successifs à intervenir pour les élections du Président, des vice-présidents, et des membres du bureau communautaire.

Avant de céder la présidence de séance au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Xavier de La Salle, Monsieur Jean-Claude Darzacq rend un hommage au Président sortant, Monsieur Michel Castets qu'il conclut comme suit : *« poursuivre ce travail fructueux et positif dans la bonne entente, dans le respect mutuel, tel est le message qu'il m'a chargé de vous transmettre ce soir, en souhaitant bonne chance au futur président, à son équipe, à l'assemblée communautaire afin de poursuivre au mieux cette belle aventure ».*

2 - ELECTION DU PRÉSIDENT SOUS LA PRÉSIDENTE DU DOYEN D'ÂGE DE L'ASSEMBLÉE M. XAVIER DE LA SALLE

Les fonctions de Président de séance sont ensuite assurées par Monsieur Xavier de La Salle doyen d'âge de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales qui stipulent :

« A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge ».

Le Président expose que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : *« l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Monsieur Xavier de La Salle fait ensuite appel à candidature pour assurer les fonctions de Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Monsieur Jean-Pierre Dufau présente la candidature de Monsieur Eric Kerrouche aux fonctions de Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Monsieur Ladislas de Hoyos déclare qu'il est ravi de la candidature de Monsieur Eric Kerrouche à la présidence mais qu'il aurait souhaité que l'assemblée, plutôt qu'un parti politique, choisisse son Président parmi les candidats en présence.

Monsieur Xavier de La Salle repose ensuite la question sur le point de savoir s'il y a dans l'assemblée d'autres candidats aux fonctions de Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Monsieur Eric Kerrouche étant seul candidat, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins :	62
- bulletins blancs ou nuls :	8
- suffrages exprimés :	54
- majorité absolue :	28
a obtenu :	
- Monsieur Eric KERROUCHE	54 voix

Monsieur Eric Kerrouche ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a immédiatement été installé par Monsieur Xavier de La Salle dans ses fonctions de Président.

Monsieur Eric Kerrouche prononce ensuite une courte allocution que l'on peut résumer comme suit :

« Si MACS rentre dans une seconde mandature, c'est parce qu'elle repose sur des bases solides. Ces fondations, elles ont été mises en place par son président fondateur, Michel Castets. Qu'il soit ici remercié amicalement mais solennellement de tout le travail qu'il a fait pour MACS qui ne serait pas la communauté qu'elle est aujourd'hui sans la détermination dont il a fait preuve.

Nous abordons une nouvelle étape pendant laquelle il conviendra de faire encore mieux. Nous en avons les moyens. MACS est la plus grande communauté des Landes, la plus attractive. Notre territoire est une chance, notre diversité est un atout. Il est temps qu'un travail d'équipe se mette en place pour dynamiser notre communauté.

Trois chantiers :

- Anticiper l'avenir par la mise en place d'une charte territoriale qui nous permettra de choisir le développement que nous souhaitons pour notre territoire en mettant l'accent sur le respect de notre environnement ;
- Nouer un lien fort entre MACS et sa population, faire connaître et reconnaître ce que fait la communauté au quotidien ;
- Améliorer la mise en œuvre de nos compétences et notre réactivité :
 - modifier notre fonctionnement en s'appuyant sur les compétences de notre personnel.
 - progresser dans le service rendu sans que cela se traduise par des dérapages fiscaux injustifiés.
 - déléguer à un nombre plus important de vice-présidents qui pourront exercer leurs prérogatives en accord avec les orientations générales de la communauté afin d'impliquer l'ensemble des élus et de mieux représenter la diversité de notre communauté ».

3 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales stipule que « le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ».

Le choix du nombre de vice-présidents relève légalement de la seule compétence de l'assemblée communautaire qui prime sur les dispositions de l'article 9-1 des statuts de MACS concernant la composition du bureau.

Puis il propose à l'assemblée de concevoir et de bâtir ensemble un projet de territoire et pour y parvenir de mettre en place un bureau communautaire comprenant :

- 1 président
- 10 vice-présidents
- 4 autres membres

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

4 – ELECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Il est ensuite procédé sous la présidence de Monsieur Eric KERROUCHE à l'élection des dix vice-présidents dans les formes prescrites par les articles L.5211-2 et L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Hubert DOSBA est candidat aux fonctions de premier vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 61
- majorité absolue : 31

a obtenu :

- Monsieur Hubert DOSBA 61 voix

Monsieur Hubert DOSBA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Madame Michèle LABEYRIE est candidate aux fonctions de deuxième vice-présidente.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 61
- majorité absolue : 31

a obtenu :

- Madame Michèle LABEYRIE 61 voix

Madame Michèle LABEYRIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième vice-présidente et a immédiatement été installée par le Président dans ses fonctions.

Madame Anne-Marie CANCOUËT est candidate aux fonctions de troisième vice-présidente.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 62
- majorité absolue : 32

a obtenu :

- Madame Anne-Marie CANCOUËT 62 voix

Madame Anne-Marie CANCOUËT ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée troisième vice-présidente et a immédiatement été installée par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ est candidat aux fonctions de quatrième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 62
- majorité absolue : 32

a obtenu :

- Monsieur Jean-Claude DARZACQ 62 voix

Monsieur Jean-Claude DARZACQ ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé quatrième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE est candidat aux fonctions de cinquième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 62
- majorité absolue : 32

a obtenu :

- Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE 62 voix

Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé cinquième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Luc DELPUECH est candidat aux fonctions de sixième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

a obtenu :

- Monsieur Jean-Luc DELPUECH 59 voix

Monsieur Jean-Luc DELPUECH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ est candidate aux fonctions de septième vice-présidente.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 61
- majorité absolue : 31

a obtenu :

- Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ 61 voix

Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée septième vice-présidente et a immédiatement été installée par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Alain LAVIELLE est candidat aux fonctions de huitième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 60
- majorité absolue : 31

a obtenu :

- Monsieur Alain LAVIELLE 60 voix

Monsieur Alain LAVIELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Bernard RANDÉ est candidat aux fonctions de neuvième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 62
- majorité absolue : 32

a obtenu :

- Monsieur Bernard RANDÉ 62 voix

Monsieur Bernard RANDÉ ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé neuvième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Claude SAUBION est candidat aux fonctions de dixième vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 62
- majorité absolue : 32

a obtenu :

- Monsieur Jean-Claude SAUBION 62 voix

Monsieur Jean-Claude SAUBION ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé dixième vice-président et a immédiatement été installé par le Président dans ses fonctions.

5 – ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Eric Kerrouche propose ensuite de procéder à l'élection des quatre membres du bureau de Maremne Adour Côte-Sud.

Messieurs Ladislas de HOYOS, Arnaud LABORDE, Francis LAPÉBIE et Dominique TEILETCHE sont candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 62
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 60
- majorité absolue : 31

ont obtenu :

- Messieurs Ladislas de HOYOS, Arnaud LABORDE, Francis LAPÉBIE et Dominique TEILETCHE
60 voix

Messieurs Ladislas de HOYOS, Arnaud LABORDE, Francis LAPÉBIE et Dominique TEILETCHE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du bureau et ont immédiatement été installés par le Président dans leurs fonctions.

Les membres du bureau étant élus et installés, le tableau du conseil communautaire de Marenne Adour Côte-Sud s'établit comme suit :

N° D'ORDRE de l'élection		NOM	PRENOMS	Date de naissance	Commune représentée	profession	Domicile
N°Fct [1]							
1	P	KERROUCHE	Eric	02/10/67	Capbreton	Chercheur au CNRS	14 rue Mengine
2	VP	DOSBA	Hubert	27/07/41	Soustons	Technicien géomètre retraité	2 rue des Genêts
3	VP	LABEYRIE	Michèle	06/07/52	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Conseiller bancaire	3 rue du Grand Tourren
4	VP	CANCOUET	Anne-Marie	27/07/38	Moliets-et-Maâ	Retraitée	4 Clos de Maâ
5	VP	DARZACQ	Jean-Claude	24/11/46	Saint-Geours-de-Marenne	Enseignant retraité	16 rue de la Clairière
6	VP	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/49	Tosse	Comptable retraité	11 rue du Château d'eau
7	VP	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne	Directeur Serv techniques	14 allée de Saintonge
8	VP	FORÇANS-GAUJACQ	Marie-Hélène	10/05/49	Angresse	Professeur	298 route de Tyrosse
9	VP	LAVIELLE	Alain	10/06/50	Saint-Martin-de-Hinx	Retraité police nationale	303 Route de Soulé
10	VP	RANDÉ	Bernard	02/08/47	Soorts-Hossegor	Retraité Directeur Général des Services	188 rue des Barthes
11	VP	SAUBION	Jean-Claude	27/11/48	Magescq	Agriculteur	1277 chemin des sources
12	MB	DE HOYOS	Ladislas	27/03/39	Seignosse	Journaliste retraité	1709 avenue Charles de Gaulle
13	MB	LABORDE	Arnaud	07/04/58	Saubusse	Gérant d'établiss thermal	335 avenue des Bains
14	MB	LAPÉBIE	Francis	08/01/52	Orx	Cadre de banque retraité	1350 route des Pyrénées
15	MB	TEILETCHE	Dominique	09/01/45	Sainte-Marie-de-Gosse	Fonctionnaire en retraite	"Routger"
16	CC	AMIEL	Michel	07/07/53	Capbreton	Ingénieur Industrie et Mines	34 rue JB Gabarra
17	CC	BÉNÉTRIX	Jean-Pierre	19/08/44	Soorts-Hossegor	Cadre retraité	108 avenue de Pées
18	CC	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse	Enseignant	Le Grand Mouta
19	CC	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse	Agriculteur	Maison Barthote
20	CC	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges	Directeur d'entreprise	Chemin de Camentron
21	CC	BRETON	Raymond	16/12/50	Azur	Retraité	43 Allée des pins
22	CC	ÇABALOUÉ	Pierre	07/10/47	Saubion	Retraité DDE	9 lotissement des Lauriers
23	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saubion	Employé de la poste	4 lotissement des Lauriers II
24	CC	COUTURE	Lionel	15/08/64	Tosse	Directeur Général des Services	3 square Labruquère
25	CC	COUVREUX	Agnès	16/07/57	Seignosse	Gérante de société	109 avenue de Lenguilhem
26	CC	DARETS	Benoît	04/04/71	Saubrigues	Agent technique territorial	647 route du Bastot
27	CC	DEBLONDE	Didier	07/03/52	Labenne	Chargé de l'Action culturelle au Conservatoire de Musique des Landes	28 lotissement Stoumicq
28	CC	DE LA SALLE	Xavier	02/01/38	Josse	Consultant en urbanisme	La Marquèze du Haut
29	CC	DELORT	Jocelyne	05/10/54	Soustons	Secrétaire départ. PEEP	"La Pibale" Route des Lacs
30	CC	DESTENAVE	Michel	02/01/52	Soustons	Facteur	2 passage du Carrelot

31	CC	DUBARRY	Stéphanie	06/06/70	Capbreton	Professeur de Lettres	Rés.Océanide B14 av. des Alouettes
32	CC	DUBERT	Bernard	22/08/39	Tosse	Retraité	3 rue Labruquère
33	CC	DUBERTRAND	Francis	18/06/52	Saubrigues	Géomètre du cadastre	60 route Mourmaou
34	CC	DUFAU	Jean-Pierre	05/07/43	Capbreton	Enseignant retraité	106 avenue Jean Lartigau
35	CC	DUIZABO	Jean-Claude	03/03/51	Saint-Jean-de-Marsacq	Retraité EDF	711 route de Laplante
36	CC	DUSSIN	Jean-François	06/08/48	Bénesse-Maremne	Enseignant retraité	723 route de Bayonne
37	CC	FRANÇOIS	Guy	10/11/39	Bénesse-Maremne	Retraité	834 Chemin d'Escarrebourse
38	CC	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau	Assureur	9 boulevard du Marensin
39	CC	GUILLAMET	François	01/06/40	Moliets-et-Maâ	Retraité	9 rue des Arbousiers
40	CC	GUILLOT	François	22/01/49	Saint-Jean-de-Marsacq	Retraité EDF	1034 route de Bel Air
41	CC	JAMMES	Dany	03/07/48	Vieux-Boucau	Retraité	9 rue des Courlis
42	CC	LABERTIT	Marielle	15/01/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Secrétaire	Route de Dax
43	CC	LACLEDERE	Patrick	06/04/59	Capbreton	Cadre bancaire	2 allée de Ferney
44	CC	LADUCHE	Jean	31/05/50	Saint-Martin-de-Hinx	Retraité technico-commercial	262 route de Minjoulicq
45	CC	LAHILLADE	Jean-Pierre	29/11/54	Saint Vincent de Tyrosse	Conseiller commercial	1, rue de la Flèche
46	CC	LAHILLADE	Serge	27/10/65	Saubusse	Cadre commercial	201 route d'Escornebéou
47	CC	LARRIEU	Alain	31/08/44	Capbreton	Retraité docker	16 rue Louis Blériot
48	CC	LAUSSU	Michel	17/11/49	Azur	Retraité	199 rue Gaston Nougaro
49	CC	LESBATS	Jacqueline	01/01/63	Magescq	Employée commerciale	185 chemin du Halie
50	CC	MATHIO	François	22/03/60	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Agriculteur	route de Josse Le Grand Brana
51	CC	MONTUS	Jean-Yves	19/02/49	Soustons	Instituteur retraité	29 avenue Laplace
52	CC	MOUTRON	Guillaume	16/06/73	Seignosse	Ingénieur territorial	8 rue des Tourterelles
53	CC	NOVION	Fabienne	03/02/66	Orx	Chargée de mission	32 chemin de Sabres
54	CC	OXARAN	Sylvain	11/10/66	Labenne	Agent commercial	4 bis Quartier Pounots
55	CC	PENNE	Michel	27/05/54	Saint-Geours-de-Maremne	Directeur d'agence bancaire	4 allée des Tamaris
56	CC	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne	Conseiller en formation	14 Quartier Claron
57	CC	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse	Fontainier	493 route de Portets
58	CC	SARRIQUET	Hélène	31/01/51	Soustons	Directrice cté d'agglomération	"Pernon" route de Campagnac
59	CC	SOUBESTRE	Xavier	10/05/45	Soorts-Hossegor	Médecin	503 avenue des Pibales
60	CC	SUHUBIETTE	Bernard	05/02/62	Saint-Geours-de-Maremne	Ajusteur	2 allée des Prunus
61	CC	TARRICQ	Martine	24/03/57	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Secrétaire	19 rue des Cèpes
62	CC	VIGNAUX	Pierrette	17/02/45	Messanges	Retraîtée éducation nationale	Quartier de la gare

6 - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que l'article L 5211.10 du code général des collectivités territoriales permet au conseil communautaire de lui déléguer pendant la durée de son mandat certaines de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration communautaire.

Puis, il propose à l'assemblée de se prononcer sur une liste des attributions susceptibles de lui être déléguées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

délègue au Président partie de ses attributions selon la liste ci-après :

- fixer dans les limites déterminées par le conseil communautaire, les tarifs des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal,
- procéder dans les limites fixées par les inscriptions budgétaires s'y rapportant, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires,
- procéder si nécessaire à la renégociation de la dette de la communauté,

- procéder à la mise en place d'une ligne de crédit dans la limite de 2 000 000 € par exercice budgétaire,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la forme adaptée et par voie d'appel d'offres, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer les contrats d'assurance,
- décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 8 000 €,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- intenter au nom de la communauté des actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- signer toutes les pièces des conventions et marchés d'études se rapportant à des projets inscrits au budget de la communauté,
- signer tout bail de location, le cas échéant après consultation du service des Domaines lorsque l'avis de ce service est requis,
- passer les conventions de mise à disposition à la communauté des biens communaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées en application des articles L.1321-1 à L.1321-5 du code général des collectivités territoriales,
- passer les conventions ayant pour objet l'organisation de manifestations culturelles, sportives et diverses dans la limite maximale de 10 000 € HT,
- signer tout bail à réhabilitation et tout bail emphytéotique dans le cadre de la compétence « logement social »,
- fixer les durées annuelles d'amortissement des biens dans les limites des durées minimales et maximales d'amortissement ci-après :

Logiciels	2 ans
Voitures	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Ascenseurs	20 à 30 ans
Equipements de garages et ateliers	10 à 15 ans
Equipements de cuisine	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 à 15 ans
Installation de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans
Construction sur sol d'autrui	Durée d'exploitation du contrat
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans

Agencement et aménagement ou électronique de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans
--	-------------

- prendre toute décision concernant la création, la modification et la dissolution :
 - o d'une régie d'avances et de recettes ou d'une sous-régie d'avances et de recettes
 - o d'une régie de recettes ou d'une sous-régie de recettes.

Le Président rendra compte à chacune des réunions de l'assemblée communautaire des attributions exercées par délégation de ladite assemblée.

7 - INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 précise les taux maximums des indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales.

Puis, il ajoute que la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud compte au 31 décembre 2007 une population totale INSEE de 53 558 habitants la situant dans la tranche de population des communautés de communes de 50 000 à 99 999 habitants pour lesquelles les indemnités maximales de fonctions de président et de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique les taux suivants :

Population	Taux en % de l'indice brut 1015 (article R.5214-1 du CGCT)	
	Président	Vice-Président
50 000 à 99 999 habitants	82,49 %	33 %

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait à l'unanimité en décidant :

- d'attribuer au président et aux vice-présidents de MACS, les indemnités maximales de fonctions de président et de vice-président des communautés de communes de 50 000 à 99 999 habitants, en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les taux maximums précités mentionnés à l'article R.5214-1 du code général des collectivités territoriales,
- de régler ces indemnités mensuellement et d'inscrire la dépense correspondante au budget de la communauté étant précisé que ces indemnités suivront automatiquement les évolutions de l'indice brut de référence 1015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Président



Eric KERROUCHE